

La carte Vitale dématérialisée entre dans sa phase 2 , avec une expérimentation élargie

Emile Marzolf

La carte Vitale numérique est enfin une réalité. Du moins dans les 6 départements retenus* pour la seconde phase de test. Ces 6 départements s'ajoutent à ceux du Rhône et des Alpes-Maritimes, déjà engagés depuis 2021 dans une expérimentation plus confidentielle, concentrée sur les agents des caisses primaires d'assurance maladie (CPAM).

“La première phase d'expérimentation a permis de collecter les premiers ressentis, sur de petits échantillons. Désormais, nous sommes entrés dans une phase pilote dans laquelle de vrais assurés peuvent activer et utiliser l'application”, explique Emmanuel Gomez, directeur, à l'assurance maladie, de la maîtrise d'ouvrage de l'application mobile qui permet de renfermer une version dématérialisée de la fameuse carte verte et promet de faciliter et de sécuriser la connexion aux services publics en ligne, à commencer par Mon espace santé.

7 millions d'assurés concernés

Depuis la mi-juillet, l'assurance maladie a initié une campagne de mails afin de toucher progressivement les 7 millions d'assurés des désormais 8 départements pilotes. Leurs habitants pourront alors enfin télécharger l'application mobile. “Enfin” car cet élargissement, déjà tardif, était prévu pour l'automne 2022. L'assurance maladie devait d'abord ajuster un certain nombre de curseurs, au niveau de la fluidité et de la simplicité du parcours utilisateurs comme de la sécurité du dispositif, avant de pouvoir ouvrir les vannes au grand public. *“Ces derniers mois nous ont permis de tester différentes modalités et de régler des questions informatiques, mais aussi de statistiques, pour être en mesure de suivre l'expérimentation et de l'évaluer”,* raconte Emmanuel Gomez.

Un point qui avait d'ailleurs alerté la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). Dans son avis rendu sur le décret portant généralisation de l'e-carte Vitale, l'autorité a en effet insisté pour qu'une évaluation en bonne et due forme soit réellement conduite avant toute généralisation, et en particulier de certaines de ses fonctionnalités essentielles.

C'est notamment le cas de la reconnaissance faciale, dont l'utilisation a été confirmée par un décret du 30 décembre 2022, mais jamais véritablement testée. Cette technologie doit permettre à l'assuré d'activer son application à distance, sans déplacement au guichet, limitant au maximum les possibilités de fraude. Les vérifications automatisées s'accompagneront, tant que l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (Anssi) l'exigera du moins, d'un contrôle humain.

Fonctionnalités encore limitées

Expérimentation oblige, l'application telle qu'elle est déployée aujourd'hui ne sera pas la même que celle que pourront avoir tous les Français sur leur téléphone en 2024. D'autant que toutes les fonctionnalités prévues ne sont pas encore en service. La possibilité d'utiliser l'application comme un moyen supplémentaire et plus sécurisé, au sein de FranceConnect, de se connecter aux services publics en ligne n'a pas encore été activée. Elle devrait l'être dès 2024, d'abord pour les démarches non sensibles (niveau faible), avant d'obtenir une qualification de l'Anssi pour les démarches plus sensibles (niveau substantiel).

L'expérimentation permettra de vérifier que l'application, et notamment le contrôle algorithmique lors de son activation, fonctionne correctement et qu'elle répond à la fois aux besoins et aux usages des assurés comme des professionnels de santé. Aux premiers, l'assurance maladie vante la possibilité d'avoir sa carte Vitale toujours dans la poche. Aux seconds, elle promet une facturation plus rapide des soins, l'utilisation de l'application permettant d'aller chercher directement les droits des assurés à jour. À condition de s'équiper d'une “douchette” pour scanner le QR code que leur présenteront leurs patients, ou d'un lecteur NFC. *“Cela évitera les retraitements et les potentiels rejets de facturation du côté de l'assurance maladie, et donc les allers-retours avec le professionnel de santé”,* explique le responsable du projet. Un gain de temps pour tout le monde.

La Caisse nationale de l'assurance maladie (Cnam) accompagne déjà ses mails d'information sur la disponibilité de l'application d'un questionnaire, afin de recueillir les premières impressions des Français. Mais elle se garde bien, à ce stade, de donner des chiffres de téléchargements. Sur le “store” Android, l'application compte déjà plus de 100 000 téléchargements (pas forcément par des habitants des départements concernés) et 520 avis très critiques de la procédure d'activation, ce qui lui vaut une note de seulement 2 étoiles...

* Les Alpes-Maritimes, le Bas-Rhin, la Loire-Atlantique, le Puy-de-Dôme, le Rhône, la Saône-et-Loire, la Sarthe et la Seine-Maritime.